

APEF La Grande Motte

Votre référent : Benjamin Floch-Bescond

Adresse : 130 Avenue Robert Fages 34280 La Grande-Motte

Tél : 04 67 54 50 56

Email : lagrandemotte@apef.fr

Site web : www.apef.fr

Structure déclarée : SAP504858572

Structure agréée : SAP504858572

Structure autorisée : SAP504858572

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi: de 9h-12h/ 14h-18h

Astreinte téléphonique en dehors des heures d'ouverture

Transports

Bus: Ligne 106, Arrêt: Le Port

Accès PMR : Oui

Organigramme

Gérant : Guillaume RICHARD

Responsable d'agence (Déléguée Qualité) : Benjamin FLOCH-BESCOND

Responsables de secteur : Lucy Richet, Camille Bourgeon
Intervenants à domicile

Autorités administratives :

DDETS : 615 bd d'Antigone CS 19002, 34064 MONTPELLIER, France

ARS : Hérault: 26-28, Parc-Club du Millénaire, 1 025, rue Henri Becquerel, CS 30001, 34067 MONTPELLIER Cedex 2
Gard: 6 Rue du Mail, 30900 Nîmes; Tél: 04 66 76 80 00

CD : Hérault: MDA - Direction des parcours à domicile, 1350, Rue d'Alco BP 7370 , CEDEX 4, 34086 MONTPELLIER. Pour signaler des situations de maltraitances ou évènements graves au département : mda-doms-secretariat@herault.fr ou au Procureur de la République : tj-montpellier@justice.fr - Tribunal Judiciaire de Montpellier - Place Pierre Flotte - 34040 Montpellier CDX 1.

Gard: 3 rue Guillemette, 30000 NIMES, tél: 04 66 76 76 76.

En cas de difficultés, vous pouvez adresser une demande par email à daut-fei-saad@gard.fr ou écrire au Procureur de la République : Tribunal Judiciaire de Nîmes - tj2-nimes@justice.fr - Boulevard des Arènes 30000 Nîmes.

Zone d'intervention :

La Grande-Motte, le Grau-du-Roi, Aigues-Mortes, Carnon, Palavas-les-flots, Saint-Laurent- d'Aigouzes, Marsillargues

Liste des partenariats et conventionnements :

Conseil départemental, CARSAT/CNAV, Caisses de retraites diverses, Réseau gérontologique, Inter Mutuelle Assistance (IMA), Vyv Ecoute et Solutions(RMA), Mutuaide, Europ Assistance France (EAF), VIAVITA, AXA, Filassistance, Fidélia, Mondial assistance, FOR ME et mutuelles diverses. Domiserve, Dhomplus, Les Opticiens Mobiles, Indépendance Royale, Famileat

Informations complémentaires

- ✓ L'agence remet **gratuitement un devis personnalisé** au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.
- ✓ Le présent document ne peut être remis qu'avec le livret d'accueil et ses annexes.
- ✓ Le client peut bénéficier d'un **crédit d'impôt** de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.
- ✓ Pour un accompagnement dans l'**exercice de vos droits**, vous pouvez contacter les **personnes qualifiées** du département (annexée à cette présente fiche tarifs), ainsi que le **Service Territorial de l'Autonomie** compétent.
- ✓ Si vous êtes témoin ou victime d'un acte de **maltraitance**, vous pouvez contacter les numéros d'urgences nationaux : 3977 (personnes âgées et en situation de handicap) - 3919 (femmes victimes de violences) - 119 (enfants). Plus

is le livret d'accueil client.

Entreprise indépendante membre d'un réseau de franchise - V15 112025

SARL FAUBERT SERVICES au capital de 10 000 € - Immatriculé au RCS de MONTPELLIER

Tél: 04 66 572 00026 - Siège social : 67 PLACE DU NEIGA, 34970 Lattes, France



“ TARIFS GÉNÉRIQUES MODE PRESTATAIRE * ”

APEF LA GRANDE MOTTE

TARIFS HORAIRES			
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
MÉNAGE REPASSAGE			
Détente	27,73 €	30,50 €	15,25 €
Bien-être	29,55 €	32,50 €	16,25 €
Evasion	30,45 €	33,50 €	16,75 €
Ponctuel	37,27 €	41,00 €	20,50 €

AIDE A DOMICILE			
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
Aide + Accompagnements	29,09 €	32,00 €	16,00 €
Aide + Accompagnements ponctuel	34,55 €	38,00 €	19,00 €

GARDE D'ENFANTS			
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
Garde d'enfants - 3 ans & - 18 ans en situation de handicap	27,27 €	30,00 €	15,00 €
Garde d'enfants + 3 ans	26,36 €	29,00 €	14,50 €
Garde ponctuelle / partagée (2 foyers)	29,09 €	32,00 €	16,00 €

BRICOLAGE			
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
Ponctuel	50,00 €	55,00 €	27,50 €

JARDINAGE			
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
Régulier	41,67 €	50,00 €	25,00 €
Ponctuel	45,83 €	55,00 €	27,50 €

Autres prestations :

	HT	TTC	HT	TTC	
Soutien scolaire	29,00 €	26,36 €	Téléassistance partenariat EA (à partir de)	29,90 €	24,92 €
Démarches administratives	37,50 €	34,09 €	Assistance informatique	39,00 €	32,50 €
Soins et promenade d'animaux de compagnie (***)	30,50 €	27,73 €	Présence et vigilance à domicile	37,50 €	31,25 €

(*) Nos prestations sont majorées de 25% les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre. Le détail des formules est joint en annexe. (**) Nos prestations donnent droit au crédit d'impôt selon les modalités de l'article 199. sexdecies du code des impôts.

(***) Pour personnes dépendantes. Les frais annexes hors frais kilométriques ne s'appliquent pas aux prestations d'assistance et financées.

Frais de gestion administrative mensuels : 20,00 € TTC (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais kilométriques dans le cadre des prestations : 1,10 € TTC/km (Taux de TVA associé à la prestation)

Majoration tarifs pour les prestations non hebdomadaires : 2,00€TTC par heure (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais d'évacuation des déchets verts (volume jusqu'à 1m3): 30 TTC (Taux de TVA de la prestation)

Frais d'évacuation des déchets verts (volume supérieur à 1m3): 60 TTC (Taux de TVA de la prestation)



“ TARIFS ASSISTANCE ET FINANÇÉS ”
MODE PRESTATAIRE *
APEF LA GRANDE MOTTE

TARIFS HORAIRES		
HT	TTC	TTC Après crédit d'impôt **

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

APA ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE Tarif APA 25,00 € TTC	Allocation attribuée par le Conseil Départemental à une personne âgée en perte d'autonomie. Objectif : prendre en charge tout ou partie de services d'aide à domicile. ✓ Avoir 60 ans et plus ✓ Rencontrer des problèmes liés à la perte d'autonomie pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. ✓ Résider régulièrement en France Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est inférieure à 100 % Il comprend le tarif APA + un reste à charge (% notifié par le Conseil Départemental) + 6,50 € TTC	29,86 €	31,50 €	50% du reste à charge de votre facture
	Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est égale à 100 % Il comprend le tarif APA + un reste à charge (% notifié par le Conseil Départemental) .	23,70 €	25,00 €	
PCH PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP Tarif PCH 25,00 € TTC	Aide financière attribuée par le Conseil Départemental, destinée à couvrir les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. ✓ Avoir de 20 à 60 ans ✓ Avoir des difficultés à réaliser des tâches essentielles de la vie quotidienne ou une difficulté grave pour au moins 2 activités ✓ Résider régulièrement en France Ce tarif comprend le tarif PCH du Conseil Départemental + 0,00 € TTC	23,70 €	25,00 €	50% du reste à charge de votre facture

ASSISTANCE HORS PRISE EN CHARGE

Assistance aux personnes âgées	31,28 €	33,00 €	16,50 €
Assistance aux personnes handicapées	31,28 €	33,00 €	16,50 €

CAISSES DE RETRAITE

CARSAT - Caisse retraite d'assurance et de la santé au travail	26,18 €	28,80 €	50% du reste à charge de votre facture
MSA - Mutuelle sociale agricole	26,45 €	29,10 €	

(*) Le détail des prestations, des formules et des aides (les aides et montants sont attribuées par les organismes financeur et ne dépendent pas d'APEF) sont précisées dans le livret d'accueil.

(**) Nos prestations donnent droit au crédit d'impôt selon les modalités de l'article 199. sexdecies du code des impôts.
Nos tarifs sont majorés de 25% les heures de nuit (22h - 7H), les dimanche et jours fériés et de 100% les 1er mai et 25 décembre.

Frais kilométriques dans le cadre des prestations : 1,10 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)



DETAIL DES FORMULES APEF

Ménage / Repassage *	Détente	Bien-être	Evasion	Aide et Assistance à domicile	
				Aide *	Assistance **
MENAGE					
Dépoussiérer, aspirer, balayer et laver les sols	X	X	X		
Nettoyer le plan de travail, l'évier et laver la vaisselle	X	X	X		
Nettoyer et désinfecter les points d'eau (lavabo, sanitaires, baignoire, douche)	X	X	X		
Remplir, programmer et vider le lave-vaisselle	X	X	X		
Nettoyer les extérieurs des placards et appareils ménagers		X	X		
Faire les lits		X	X		
Nettoyer l'intérieur et le dessus des placards et appareils ménagers			X		
Entretenir les matériaux nobles (parquet, cuivre, cuir, argenteries, ...)			X		
Cirer et ranger les chaussures			X		
REPASSAGE					
Repasser et ranger les vêtements		X	X		
Repasser et ranger les matières délicates		X	X		
Repasser et ranger le linge de maison		X	X		
ENTRETIEN DU LINGE					
Trier, étendre, plier le linge		X	X		
Programmer le lave linge et le sèche linge		X	X		
Laver à la main, détacher, repasser des matières délicates			X		
Assurer la rotation du linge (serviettes de bain, de toilette) et changer les draps			X		
Entretenir la literie, les voilages et rideaux			X		
Apporter et récupérer au pressing			X		
Effectuer des travaux simples de couture			X		
GESTION DES COURSES					
Réceptionner la livraison de courses à domicile		X	X		
Ranger et conditionner les produits achetés		X	X		
Réaliser des courses à partir d'une liste ou en autonomie			X		
PREPARATION DES REPAS					
Préparer des repas simples		X	X		
Gérer les repas de la semaine en autonomie			X		
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE					
Vider, sortir et rentrer les poubelles	X	X	X		
Entretenir les plantes		X	X		
Nettoyer les fenêtres et vitres		X	X		
Entretenir la terrasse et le mobilier de jardin			X		
Maintenir une vigilance au domicile (fermer, ouvrir les volets, ramasser le courrier)			X		
HYGIENE, CONFORT ET DEPLACEMENTS					
Aider à la petite toilette (lavage mains, dents, visage)				X	
Aider à la toilette et aux changes					X
Aider à l'habillage et au déshabillage					X
Aider aux transferts (lever, coucher, déplacements)					X
Aider à la mobilité au domicile et à l'extérieur					X
Mise en beauté (lavage, séchage des cheveux, massage des mains et des pieds) ***				X	X

* Prestations relevant de la déclaration en mode prestataire.

** Prestations relevant de l'autorisation en mode prestataire pour les personnes âgées, en situation de handicap ou atteintes de pathologies chroniques.

*** Service relevant de la déclaration en mode prestataire et réservé uniquement aux personnes dépendantes.

* Pour les prestations ponctuelles, toutes les tâches peuvent être réalisées dans le respect de la fiche mission définie.

Garde d'enfants *	Enfants de + 3 et de - 3 ans **	Enfants - 18 ans en situation de handicap ***	Garde partagée ****	Jardinage / Bricolage
	DEPLACEMENTS / ACCOMPAGNEMENTS			
Amener et aller chercher à l'école, à la garderie	X	X	X	La tonte
Amener et aller chercher aux activités extra-scolaires	X	X	X	Le désherbage
Amener et aller chercher à la crèche	X	X	X	Le ramassage des feuilles
COURSES / REPAS				Le débroussaillage
Réaliser des petites courses pour les repas de l'enfant	X	X	X	La plantation de petits végétaux
Préparer et aider à la prise des repas	X		X	La taille des haies, arbustes et arbres
SOMMEIL				L'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation
Organiser les réveils et les couchers	X		X	Le déneigement des abords immédiats du domicile
Organiser les siestes	X		X	L'entretien des massifs (bêchage, binage et griffage ...)
SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT				Petit arrachage manuel et évacuation des végétaux
Accompagner à la propreté	X		X	L'entretien régulier des allées et des terrasses
Accompagner au bain, à la douche	X		X	Le traitement des arbres et des arbustes
Accompagner dans la petite toilette	X		X	L'application d'engrais et/ou d'amendements
Aider à l'habillage et au déshabillage	X		X	L'arrosage manuel des végétaux,
Gérer les changes	X		X	La petite maintenance régulière du mobilier de jardins et accessoires, ...
Garder les enfants malades	X	X	X	L'entretien des plantes de balcons, terrasses et jardinières
DEVELOPPEMENT / APPRENTISSAGE				LE POTAGER
Proposer des activités d'expression, de construction, des activités ludo-éducatives et des	X	X	X	La cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle
Aider aux devoirs	X	X	X	LE BRICOLAGE
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT				Démonter, monter des meubles simples
Nettoyer et ranger les espaces de vie de l'enfant	X	X	X	Poser des étagères ou des tringles à rideaux
Nettoyer le matériel, les jeux et jouets de l'enfant	X	X	X	Fixer un porte manteau, un abat jour, d'un cadre
Nettoyer et ranger le linge de l'enfant	X	X	X	Resserrer une poignée de porte, remettre une latte de sommier, etc

* 3 enfants maximum par intervention

** Formule relevant du régime de la déclaration pour les enfants de + 3 ans et de l'agrément pour les enfants de - 3 ans pour la garde et l'accompagnement d'enfants.

*** Formule relevant du régime de l'agrément en mode prestataire pour les enfants de - 18 ans en situation de handicap. Sont exclus les actes d'assistance de la vie quotidienne.

**** Formule couvrant la garde d'enfants de 2, voir 3 familles alternativement au domicile de l'une et de l'autre.

V14 - 112025 - Annexe de la fiche tarifs de l'agence

La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1 ^{er} septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.
Attention : La taille ou l'élagage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit d'entretien courant effectué à hauteur d'homme, ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et harnais, évacuation par camion).
La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1 ^{er} septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.
Attention : La taille ou l'élagage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit d'entretien courant effectué à hauteur d'homme, ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et harnais, évacuation par camion).
La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1 ^{er} septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.



APEF LA GRANDE MOTTE

TARIFS HORAIRES		
	HT	TTC
ENTRETIEN DES LOCAUX		
Entretien des locaux	29,00 €	34,80 €
Nettoyage de surfaces vitrées	36,67 €	44,00 €

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Jardinage	45,83 €	55,00 €
Bricolage	45,83 €	55,00 €

Frais annexes

Frais de gestion administrative : 60,00€ TTC/an (50,00€ HT/an)

Frais de mise à disposition de produits et ou de matériel: 3,00€/h TTC soit 2,50€/h HT

(*) Majoration de 25% des heures de nuit (22h - 7H), dimanche et jours fériés et de 100% les 1er mai et 25 décembre.
Ces prestations ne donnent pas droit au crédit d'impôt.

